

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2022
CONVOCATION DU 28 DECEMBRE 2021**

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU ;

Absents représentés : Christelle LEDOUX, pouvoir donné à Danielle SERGENT ;
Laurent NOWAK, pouvoir donné à Danielle SERGENT ;
Tanguy PIERSON, pouvoir donné à Denis GARDEL ;
Valérie WILT, pouvoir donné à Valérie BICHET ;

Absente excusée : Monique MIDON

Absent non excusé : Thierry SIMONIN

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020

- Tenue des séances dans une salle qui assure le respect des distanciations physiques
- Règles de quorum et de représentation : quorum fixé à 1/3 des présents ; deux représentations possibles par conseiller.
- LE PUBLIC EST ADMIS EN NOMBRE RESTREINT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du conseil du 22 décembre 2021 n'a pas été présenté au vote faute de réalisation en temps et heure. Il sera présenté, avec celui de la présente séance, au prochain conseil municipal.

**TRAVAUX SALLE DU FOYER CULTUREL :
CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité rapporte et corrige la délibération n° 69 du 22 décembre 2021 concernant la rénovation de la salle du Foyer culturel et la reprend en ces termes :

Le bureau d'études Lorr-EnR est retenu pour les missions suivantes et pour un montant de travaux global de 150 000 € hors taxes :

- les missions APD (avant projet définitif), PRO (implantation des équipements techniques), et ETD (étude énergétique sur une production photovoltaïque) pour un montant de **7 150 € HT**
- les missions DCE (dossier de consultation des entreprises), ACT (analyse des offres et contrats de travaux), DET (suivi de chantier) et AOR (réception des travaux) pour un montant de **10 000 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Autorise le maire à signer les deux devis proposés par le bureau d'études Lorr-EnR pour un montant maximum de **17 150 € H.T.**, Soit 20 580 € TTC.

La présente séance n'a pas appelé de remarques particulières.

La séance a été levée à 19 heures 30

le 5 janvier 2022

La secrétaire de séance

Sophie CARTON

